

LUCCIANA**Une voiture incendiée**

Les sapeurs-pompiers de Lucciana ont été appelés dans la nuit de lundi à mardi, aux alentours de 2 h 20, pour un feu de voiture survenu sur le territoire de la commune. Le véhicule, une Jeep stationnée au lieu-dit Canonica, a été entièrement détruit par les flammes.

P. N.**BALAGNE****Plusieurs accidents de la circulation font deux blessés**

Les abondantes précipitations de pluie qui se sont abattues sur la Balagne ce mardi après-midi sont probablement à l'origine de trois accidents de la circulation intervenus en l'espace de quelques heures. Vers 11 h 30, une collision entre une moto et une voiture a fait un blessé au lieu-dit

Carbunaghja, sur la commune de Corbara.

La victime, un homme de 38 ans, souffre de plusieurs traumatismes à la jambe et au bras droit. Il a été transporté à l'hôpital de Calvi par les pompiers de L'Île-Rousse.

À 15 h 15, une nouvelle collision entre une voiture et un scooter est intervenue sur la RT 30, devant le magasin Gamm Vert, à l'entrée de Calvi. Légèrement blessé, le conducteur du deux-roues, un homme de 34 ans, a été transporté par les pompiers de Calvi vers l'hôpital de la ville.

Plus tard dans l'après-midi, un homme de 81 ans a fait une sortie de route devant l'établissement Casa Fiurita, à Monticellu. Indemne, il a décliné son transport par les pompiers.

J.-F. P.**URTACA****Grands excès de vitesse**

Le week-end avait commencé sur les chapeaux de roues pour deux conduc-

teurs, mais il s'est terminé au pas, à la suite de contrôles de vitesse effectués par la brigade motocycliste de Moltifao.

Le vendredi 11 octobre, deux automobilistes se sont vu retirer leur permis de conduire sur la RT30, sur le territoire de la commune d'Urtaca.

Le premier, âgé de 41 ans, a été contrôlé à la vitesse de 148 km/h, vitesse retenue 140 km/h, sur un axe limité à 80 km/h. Son permis lui a été immédiatement retiré. L'autre contrevenante, âgée de 31 ans était au volant d'une voiture de sport allemande. Elle a aussi été contrôlée à 140 km/h, pour une vitesse retenue de 133 km/h.

Circonstance aggravante pour la jeune femme, le test salivaire effectué par les gendarmes s'est avéré positif au cannabis.

Son permis lui a été retiré, et son véhicule a fait l'objet d'une immobilisation administrative de sept jours.

I. L.-P.*16/10/2019*